

Bientôt une option bénévolat au baccalauréat ?

Le Monde.fr | 25.06.2015 à 18h26 • Mis à jour le 25.06.2015 à 18h39 | Par Eric Nunès (/journaliste/eric-nunes/)



Une jeune volontaire en mission Education pour tous au sein de l'association Les Enfants du canal (auprès des Roms). JEAN LARIVE

Instaurer une note de bénévolat au baccalauréat, aux côtés du français, des **mathématiques** et des autres matières traditionnelles, c'est l'une des 25 mesures préconisées par le rapport « Reconnaître, **valoriser**, **encourager** l'engagement des jeunes », remis, au beau milieu du **bac** 2015, au ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, Patrick Kanner.

Le rapport avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées **France Stratégie**, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. Dans la lettre de mission, le ministre soulignait l'abstentionnisme « *préoccupant* » des jeunes. Il demandait un état des **lieux** sur leur « *engagement* » et des « *outils opérationnels* » pour l'améliorer.

Du brevet des collèges au diplôme supérieur

Comment **motiver** un élève à **s'engager** comme bénévole dans une association d'intérêt général, une initiative qui, par définition, ne lui apportera pas d'argent ? En lui promettant ce dont il a impérieusement besoin et ne coûte rien à la collectivité, soit des points à ses examens, propose le rapport. Concrètement, il s'agirait d'« *une option soumise à l'évaluation des enseignants* » et comptant pour l'obtention du brevet des collèges, du CAP, du BEP ou du baccalauréat. Idem pour les étudiants : **faire** du bénévolat associatif donnerait lieu à l'octroi de **crédits** ECTS, nécessaires à l'obtention d'un diplôme de l'**enseignement supérieur**.

Si la carotte en forme de quelques points potentiels ne suffit pas, des outils plus directs sont également prévus. Pour **augmenter** la solidarité, le rapport propose donc de « *généraliser le tutorat scolaire* » dès la seconde, avec un élève prenant sous son aile un élève d'une classe inférieure pour l'aider. Des points supplémentaires seraient accordés aux tuteurs dans le cadre du contrôle continu.

Ouvrir les lycées sanctuaires

« *L'école reste très fortement coupée des autres sphères de la vie juvénile* », estiment les auteurs. Pour **tisser** des liens entre les établissements scolaires, **le monde** associatif et les jeunes générations, il est proposé d'**instaurer** des journées portes ouvertes dans les collèges et les lycées.

Afin d'instaurer le débat démocratique, le rapport suggère que les lycées, sanctuaires de

l'éducation nationale, s'ouvrent aux responsables politiques, afin de faire **connaître** leurs missions, le fonctionnement des institutions et d'ouvrir le débat avec les jeunes. « *De telles expériences pourraient contribuer à déconstruire nombre de préjugés sur la vie politique* », estime le rapporteur.

S'il est prévu de **discuter** démocratie dans les lycées, il est en revanche préconisé de ne pas l'appliquer en ce qui concerne la représentation lycéenne. Le désintérêt des lycéens pour la vie de leur établissement est illustré par le peu d'engouement que suscite le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL), le lieu où les lycéens sont associés aux décisions de la communauté scolaire, pointe le rapport. « *Les conseils des délégués ne sont pas systématiquement mis en place ou n'ont pas toujours les moyens de fonctionner* », souligne le rapport. Seuls les élèves « *intégrés scolairement* » candidatent, regrette le rapporteur, et les élus ne sont « *pas représentatifs* ». En guise de solution, il est suggéré de **remplacer** l'élection par un « *tirage au sort* » qui contraindrait les lycéens désignés à **participer** au conseil des délégués.

Consulter le rapport de France Stratégie :